

CODE SPORTIF SNOOKER DISTRICT EST

SAISON 2024/2025

CHAMPIONNAT DE LIGUE DISTRICT EST:

1 ORGANISATION:

1.1 LIEUX DES COMPETITIONS:

Les compétitions se dérouleront dans deux salles simultanément:

JAG Snooker Club 36 route de st Privat 30340 St Privat des vieux Contact: Grzeskowiak gilles 06 11 27 95 94

CLUB SNOOK 147 9 impasse Lamartine 34510 FLORENSAC Contact: Martin Sylvain 07 69 57 71 31

1.2 INSCRIPTIONS:

Les inscriptions s'effectueront sur le site cuescore.com (inscription obligatoire sur le site après prise de licence).

Les dates limite d'inscriptions aux rencontres sont fixées au dimanche soir (23h59) précédent le tournoi. (*CALENDRIER EN ANNEXE*).

Les participants devront s'acquitter d'un droit d'entrée de 5€ / tournoi, a verser au directeur de jeu à leur arrivée et qui sera entièrement reversé sous forme de récompense pour chaque tournoi.

Les convocations précisant les dates et lieux de la rencontre seront envoyées à l'ensemble des participants le Jeudi précédent le tournoi.

1.3 CODE VESTIMENTAIRE:

Conformément au TITRE VI du Code Sportif National paragraphe 6.1 :

- Polo à manches courtes ou longues, rentré dans le pantalon (les polos d'arbitres sont interdits aux joueurs).
- Pantalon de ville de couleur unie ; jeans et survêtements interdits
- Chaussettes mi-bas ou bas.
- Chaussures fermées de couleur unie.

1.4 DEROULEMENT DU TOURNOI :

Les tournois sont limités à 32 joueurs. Suivant le nombre d'inscrits, jusqu'à 8 divisions pourront être constituées, chacune composée de 4 joueurs maximum.

Ces divisions sont nommées :

D1 Noire, D2 Rose, D3 Bleue, D4 Marron, D5 Verte, D6 Jaune, D7 Rouge, D8 Blanche.

Les rencontres des divisions D1 et D2 se joueront **le samedi** Les rencontres des divisions D3 et D4 se joueront **le dimanche**

Sil y a lieu, les divisions D5 et D6 joueront le samedi suivant, les divisions D7 et D8 le dimanche suivant ou suivant disponibilité du calendrier.

1.5 FORMAT DE JEUX :

Le format de jeux des divisions composées de 4 joueurs sera le double KO intégrale.

Pour les divisions incomplètes, le format de jeux sera adapté pour offrir la meilleure formule possible.

Pour le premier tournoi :

Le classement de la saison précédente déterminera le positionnement des joueurs dans les divisions.

Pour les tournois suivants :

C'est le classement de la saison en cours qui déterminera la position des joueurs dans les divisions auquel s'ajoutera les règles suivantes :

- -Les joueurs classés 4eme de leur division évolueront dans la division inférieure le tournoi suivant. (sauf D8 Blanche)
- -Les joueurs classés 1^{er} de leur division évolueront dans la division supérieure le tournoi suivant. (Sauf D1 Noire)

Les joueurs rejoignant la saison en cours où ne participant pas à tout les tournois :

- Le joueur intégrant la saison en cours, se verra placé dans la division la plus basse
- Le joueur ayant déjà commencé la saison, re-intègrera la division dans laquelle il devait jouer le tournoi suivant.

1.6 ATTRIBUTION DES POINTS CLASSEMENT DISTRIC EST :

Division Noire:

1^{er} 200 points

 2^{eme} 180 points

3^{eme} 170 points

4^{eme} 160 points

Division Rose:

1^{er} 180 points

2^{eme} 170 points

3^{eme} 160 points

 $4^{\rm eme}$ 150 points

Division Bleue:

1^{er} 170 points

2^{eme} 160 points

3^{eme} 150 points

4^{eme} 140 points

.

Le classement final sera établie sur les résultats destournois, en enlevant la plus mauvaise performance.

En cas d'égalité, seront pris en considération :

- Le nombre de victoire
- Le frame average
- Le meilleur break de la saison

REGLEMENT DISCIPLINAIRE FFBillard(extrait)

TITRE IV : FAUTES ET SANCTIONS DANS LE DOMAINE SPORTIF

Les sanctions disciplinaires ci-dessous, à considérer comme maximales, peuvent être allégées lorsque la commission retient des circonstances atténuantes en faveur de la personne accusée.

La récidive, quel que soit le temps écoulé entre les deux affaires, est considérée comme disposition aggravante.

Article 4.1 - Comportement antisportif dans une compétition

- Gêne d'un compétiteur, perturbation de l'épreuve : avertissement de l'arbitre et/ou du directeur
- de jeu signalé sur les documents sportifs, le rapport d'arbitrage ou la feuille de résultats.
- Poursuite de la perturbation de l'épreuve par un joueur ayant déjà reçu un avertissement : la décision de disqualification appartient au directeur de jeu. Elle est accompagnée de la saisine de l'organe disciplinaire compétent.
- Un joueur ou une équipe quitte une épreuve en cours sans autorisation du directeur de jeu : suspension ferme de trois ans.

Article 4.2 - Comportement irrespectueux

• Envers un adversaire, un arbitre, le directeur de jeu ou toute personne présente à l'épreuve

(insultes, menaces, voies de fait) et envers toute personne dans le cadre des activités du sport

billard et uniquement dans l'enceinte sportive : suspension de trois ans.

• En cas de dommages corporels médicalement constatés : radiation.

Article 4.3 - Forfait à une compétition prévue au calendrier Forfait reconnu sans motif valable : suspension d'un an pour le joueur ou pour l'équipe.

Article 4.4 - Non-présentation de documents d'identité En cas d'absence de licence, de pièce d'identité et de nonrégularisation sous 48 heures : suspension d'un an.

Article 4.5 - Tenue sportive non réglementaire

- Tenue des joueurs : application du code sportif par le directeur de jeu ou le délégué.
- Tenue des arbitres : le directeur des arbitres peut, dans certaines conditions, déroger avec discernement à certaines règles.

Article 4.6 - Connivence établie

- Connivence entre joueurs : les résultats sont annulés. Suspension 1 an.
- Connivence entre joueur et arbitre et/ou le directeur de jeu : suspension de deux ans des protagonistes.

Article 4.7 - Confusion des genres

Un directeur de jeu et/ou un délégué officiel est également joueur : suspension de trois ans.

Article 4.8 - Falsification de résultats

Sur une feuille de match ou sur les sites de saisie ou sur un support informatique : suspension de six ans.

Ce code sportif s'applique à la ligue OCCITANIE district EST, l'ensemble des règles non inscrites ici peuvent être consulté dans le code sportif national disponible sur le site de la fédération.

ANNEXES

Classement district Est 2023/2024

1 II Gilles Grzeskowiak	770	1.75	-	100	0	180	-	ě	2	190	-	-	-	-	0	200	-	-	-	-	0	200	-	÷
1 Marc Chouillier		1.25	2	190	-	-	-	9	0	200	-	848	-	-	-	ū	_	2	12	821	-	-	0	180
3 Thierry Thenaisie		2.25	3	180	-	-	-	-		-	0	180	-	-	2	190	:	-	-	351	2	190	-	-
4 Franck Garcia	690	2.75	-	121	-	-	0	160	-	2	2	170	-	-	3	180	-	2	-	125	-	-	2	170
5 II HENRI CRAUSER	680	2.50	-	(4)	3	160	-	-	-	-	-	0-0	2	150	-		2	170		(4)	3	180		-
6 Oleg Mingazov	670	2.75	4	170	-	17.1	-	-	-	-	3	160	-	-	71		3	160	15	87.0	-		-	- 12
7 🛮 🖟 Cédric Biron	630	3.25	32	121	4	150	2	ш	-	-	8	1941	3	140	æ	8	-	-	0	160	_	121	3	160
8	590	3.50	-		-	-	2	150	-	-	4	150	-	-	-	-	-	-	3	140	-	-	-	-
9 David MONTARONE	510	2.00	-	15	-	-	-	ē	-	Ŧ	E		0	160	÷	ē	0	180	1-	151	4	170	Ŧ	E
10 🛮 🗷 Matis Martin	430	3.33	-	949	-		2	=	-	-	-	2042	4	130	2	÷	-	×	2	150	-	12-11	4	150
11 SYLVAIN MARTIN	380	2.00	0	200	-	-	-	-	3	180	(T	070	-	-	70		-	-	- 17	1751	-	-	-	-
12 Guillaume LAPEYRE	340	3.00	0	1920	2	170	31	0	4	170	12.	1020	-	-	21	9	- 2	2	2	7/20	-	-	28	10
13 Sébastien Vedel	150	2.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	-	-	-	-	-	-	-	
14 Elio D Agostino	140	3.00	17	17.	-	-	3	140	-	-		971	-	-	-		-	-	17	170	-	-	-	
Participants / de ce classement			4	/4	4	/ 4	3	/3	4	/4	4	/ 4	4.	/ 4	3	/3	3	/3	3	/3	4	/ 4	4	/4

Calendrier national 2024/2025

